 FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

Nationale X – Groupe X

*Saison 202x-202x*

*Le date*

Notification d'amende

Destinataire : **club**

Copie

Secrétariat fédéral: laetitia.chollet@ffechecs.fr

Direction de la division :

Président de la Commission Technique Fédérale : jc.carpentier@ffechecs.fr

Le **date de la rencontre**, votre club **nom du club & n° d'équipe** organisait la rencontre **rencontre** dans le groupe **XX** de Nationale **X** à l'occasion de la ronde **X**.

Vous n'avez pas été en mesure de fournir un arbitre pour cette rencontre.

L'article 2.5. du Règlement du Championnat de France des clubs indique :

*« En N1, N2, N3, les matchs sont dirigés par une ou un arbitre fédéral Elite, d'Open ou de Club.*

*Les Clubs fautifs sont sanctionnés d'une amende de 150 € par infraction. Leur non paiement dans les délais fixés entraîne pour les équipes concernées l'exclusion du Championnat la saison suivante.»*

Vous étiez donc en infraction par rapport au règlement.

En conséquence, en vertu de l'article 2.5, j'adresse une amende de **Montant** € au club **nom du club** qui devra être réglée avant la fin du championnat.

La paiement pourra s’effectuer:

1) Par chèque, libellé à l’ordre de la ***Fédération Française des Echecs***, et à adresser à

Madame Laëtitia Chollet, FFE, 6 RUE DE L’ÉGLISE – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

2) Par virement bancaire en indiquant «amende + nom de l’équipe»

RIB FFE : <http://clubs.echecs.asso.fr/images/RIBFFE.pdf>

J'attire votre attention sur le fait que « *Le non-paiement des amendes dans les délais fixés par le responsable des compétitions par équipes fédérales, entraîne pour les équipes concernées l'exclusion du Championnat de France des Clubs la saison suivante.* » et qu’une exclusion n’annule pas la ou les amendes qui restent dues par le club (Article 3.8)

Le club **Club** peut faire appel de cette notification d'amende auprès de la Commission d'Appel Sportif dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la date d'envoi de la présente notification. Passé ce délai, l'appel pourra être considéré comme irrecevable.

La direction du groupe **X**

**Mr ou Mme Y**

***Adresse et coordonnées de Mr ou Mme Y***